



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie à Berne

سفارة الجزائر ببيرن

COMMUNIQUE

« REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE »

Conformément aux articles 62 et 65 de l'ordonnance n° 01-21 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, il est porté à la connaissance des ressortissants algériens relevant de la section consulaire de l'Ambassade d'Algérie à Berne (Cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel) que la révision annuelle de la liste électorale se déroulera **du dimanche 04 décembre 2022 au mercredi 14 décembre 2022.**

À cette occasion, les ressortissants immatriculés et inscrits sur la liste électorale auront la possibilité de vérifier l'exactitude des informations les concernant et de signaler, au besoin, toute modification liée à un changement d'adresse ou de résidence, décès ou autres.

Par ailleurs, il est porté à l'attention des ressortissants que l'immatriculation consulaire n'induit pas automatiquement l'inscription sur la liste électorale. Conformément à l'article 07 de la loi électorale : « Tous les algériens et les algériennes jouissant de leurs droits civiques et politiques et n'ayant jamais figuré sur la liste électorale, doivent solliciter leur inscription ».





À ce titre, les ressortissants (es) peuvent solliciter leur inscription sur la liste électorale en se rapprochant du service consulaire de l'Ambassade, s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Être établis dans la circonscription consulaire de l'Ambassade (cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel) ;
- Avoir atteint l'âge de 18 ans révolus le 14 décembre 2022 ;
- Jouir de la capacité électorale ;
- Être régulièrement immatriculé auprès de l'Ambassade d'Algérie à Berne.

Durant cette période, les ressortissants peuvent se faire inscrire sur la liste électorale, soit en se présentant personnellement au siège de l'Ambassade, ou par courrier adressé au : Willadingweg 74, 3006 Berne, ou par fax :0313501059

Les citoyens qui ne sont pas en mesure de se déplacer, peuvent remplir l'imprimé d'inscription sur la liste électorale (à télécharger sur le site web : www.ambassade-algerie.ch et nous le retourner par poste.

Ces imprimés, doivent être dûment remplis, datés et signés.

Toute inscription sur la liste électorale se fera sur la base d'une demande accompagnée d'une pièce d'identité algérienne, la carte d'immatriculation consulaire et un justificatif de résidence.

N.B :

- ✓ L'inscription sur la liste électorale est volontaire ;
- ✓ L'immatriculation et la possession des documents algériens d'identité ne justifient pas automatiquement l'inscription sur la liste électorale ;
- ✓ Le jour du vote, seules les personnes dûment inscrites sur la liste électorale peuvent voter.

